

# PLAN D'ACTION DE L'ÉCOLE POUR UN MILIEU SAIN ET SÉCURITAIRE



Document à l'intention des parents 2023-2024

## À notre école

À l'école de l'Auberivière, nous accordons beaucoup d'importance au climat sain et sécuritaire. C'est un enjeu fondamental de notre projet éducatif. Pour cela, nous avons mis en place un comité regroupant des membres du personnel enseignant, du service de garde et des services complémentaires. Ce comité qui siège à chaque mois a la responsabilité de planifier des actions concertées afin de réduire le nombre d'actes d'intimidation et de violence.

## Nos résultats

Comportements subis	%
<b>Je me suis fait frapper rarement ou jamais</b> (Énoncé: Je me suis fait frapper souvent ou très souvent)	82% 18%
<b>Je me suis fait insulter ou traiter de nom rarement ou jamais</b> (Énoncé: Je me suis fait insulter ou traiter de nom souvent ou très souvent)	71% 29%

Tableau 1: Réponses des élèves lors du sondage ayant eu lieu auprès de 120 élèves de 3<sup>e</sup> année le 15 mars 2023 à l'Auberivière.

## Portrait de la situation

La plupart des écarts de conduite majeurs sont en lien avec la violence verbale ou physique et surviennent sur la cour d'école. Les gestes et paroles sont habituellement posés à répétition par des élèves qui vivent des difficultés au niveau des habiletés sociales et émotionnelles.

## Objectifs du projet éducatif pour 2023-2028 :

- Augmenter de 8% le nombre d'enfants de 3<sup>e</sup> année nommant se faire frapper **rarement ou jamais**. Cible : 90%
- Augmenter de 13% le nombre d'enfants de 3<sup>e</sup> année nommant se faire insulter ou traiter de noms **rarement ou jamais**. Cible : 84%

## DÉFINITIONS

**CONFLIT** : Le conflit est un désaccord ou une mésentente entre deux ou plusieurs personnes qui ne partagent pas le même point de vue ou parce que leurs intérêts s'opposent. Le conflit peut entraîner des gestes de violence. Les conflits sont nécessaires pour apprendre, ils font partie de la vie. Ils peuvent se régler soit par la négociation, soit par la médiation. L'intimidation n'est pas un conflit, c'est une agression.

**VIOLENCE** : Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant comme effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité, à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

**INTIMIDATION** : Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.

## QUELQUES ACTIONS DE L'ÉCOLE POUR PRÉVENIR

1. Développement des fonctions exécutives (optifex)
2. Poursuite du développement des habiletés socio-émotionnelles des élèves (moozoom)
3. Enseignement explicite des comportements attendus.
4. Participation des élèves à la vie de l'école (co-construction des règles de vie, modélisation des règles par les pairs, etc)
5. Stratégies valorisantes de formation des équipes/élèves et enseignement de l'apprentissage coopératif (défis des duos).
6. Retour du comité social et des activités entre adultes afin de tisser des liens et avoir du plaisir.
7. Profiter des journées thématiques organisées avec les élèves pour faire vivre les valeurs de l'école.
8. Activités ludiques qui génèrent des émotions positives, développent des talents, les goûts et les passions.

## ACTIONS DE L'ÉCOLE SI ELLE CONSTATE UN ACTE DE VIOLENCE OU D'INTIMIDATION

### Au moment où un acte est constaté :

Intervention de l'adulte témoin

1. Mettre fin à la violence
2. Nommer le comportement
3. Orienter vers les comportements attendus
4. Vérification auprès de l'élève ciblé
5. Compléter le billet de communication et le transmettre aux personnes concernées.
6. Soutenir les élèves concernés par des mesures de renforcement, d'aide, de réparation ou disciplinaires.

### Mesures de soutien et d'encadrement :

À chaque manquement majeur, le parent reçoit un billet de communication via Mosaïk. L'enfant est rencontré par un adulte qui détermine les mesures d'aide et d'encadrement qui doivent être prises. La direction est informée et impliquée au besoin. Si le comportement se répète, des mesures sont mises en place avec les services complémentaires.

### Sanctions possibles :

L'auteur de violence ou d'intimidation s'expose à des sanctions disciplinaires. Celles-ci seront choisies selon le contexte, la gravité et la récurrence.

- Réparation auprès de la victime
- Mesures de protection (proximité d'un adulte, récréation décalée, interdit de contact)
- Suspension

### Suivi :

- Les intervenants doivent réaliser 3 suivis auprès de l'élève victime (2 jours, 1 semaine, 1 mois)
- Les situations de violence et d'intimidation sont monitorées par le comité PAV et la direction. En cas de récurrence de gestes et de paroles violentes, la direction convoque les intervenants et services complémentaires pour une analyse de cas lors du comité de soutien à l'enseignant. En parallèle, les parents sont informés et/ou impliqués en lien avec les mesures prises à l'école.

Le tout étant réalisé parallèlement à des mesures visant à répondre au besoin (qui génère ce comportement) de l'enfant.

## MOYENS POUR SIGNALER UNE SITUATION

- Communiquer directement avec la direction de l'école ou tout autre membre du personnel ;
- Les élèves sont incités à se confier à leur enseignant ou tout autre adulte avec qui ils ont un lien de confiance.

**DÉNONCER OU SIGNALER  
CE N'EST PAS  
« STOOLER »**

Vous pouvez obtenir une assistance  
auprès de la personne désignée par  
la commission scolaire :  
[intimidation@cnavigateurs.qc.ca](mailto:intimidation@cnavigateurs.qc.ca)

Pour signaler une situation  
dans le transport scolaire :  
418 838-8310, poste 27739 (ASSEZ)

**PLAN D'ACTION DE L'ÉCOLE  
POUR UN MILIEU  
SAIN ET SÉCURITAIRE**

moi  
j'agis

Ce document a été vérifié par le conseil d'établissement le 14 juin 2023

Nous nous engageons à assurer la confidentialité de toute situation déclarée et nous apporterons du soutien aux victimes, aux témoins et aux auteurs de violence ou d'intimidation.



COMMISSION SCOLAIRE DES  
**NAVIGATEURS**